



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Plan d'action national Produits phytosanitaires

Journée du 8 septembre 2021





Programme de la journée

État de la mise en œuvre du plan d'action

Réexamen ciblé de l'homologation des substances actives

Mise en œuvre du plan d'action dans les cantons

- Aperçu des activités des cantons
- Plan d'action du canton de Vaud
- Nouveaux points de contrôle concernant la protection des eaux
- Projet d'utilisation durable des ressources naturelles AquaSan

Repas de midi

Visite sur le terrain PFLOPF (4 situations)

- Cartes d'application pour drones
- Fermeture de buses individuelles pilotée par GPS
- Stations météorologiques et prévisions
- Échange d'expérience au sujet du relevé d'infestations sur le terrain



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Plan d'action national Produits phytosanitaires

État de la mise en œuvre

Journée du 8 septembre 2021

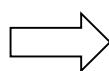
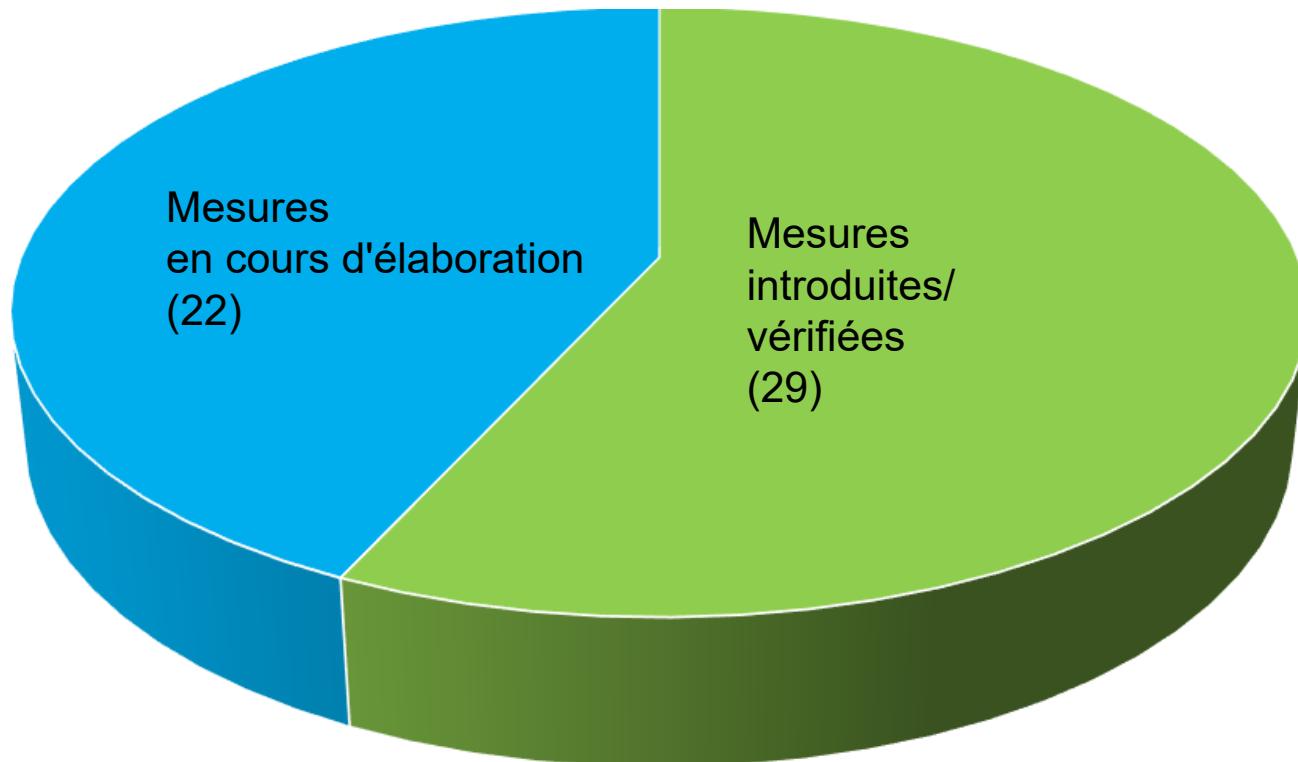


J. Waespe
OFAG, secteur Protection durable des végétaux



État de la mise en œuvre des mesures 2021

Vue d'ensemble



Chaque année un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des mesures est publié sur le [site Internet du plan d'action](#).



Mesures introduites

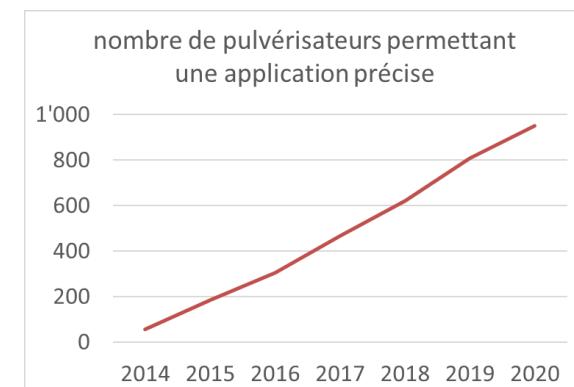
Réduction des utilisations et des émissions



- Promotion du **désherbage mécanique**
- Encouragement de la **réduction des PPh** dans les cultures de fruits, la vigne et les cultures de betteraves sucrières
- Agroscope: **Pôle de recherche de la protection durable des végétaux**
- Encouragement des **pulvérisateurs réduisant la dérive**
- **Adaptation du dosage** à la surface du feuillage à protéger

Nouveau:

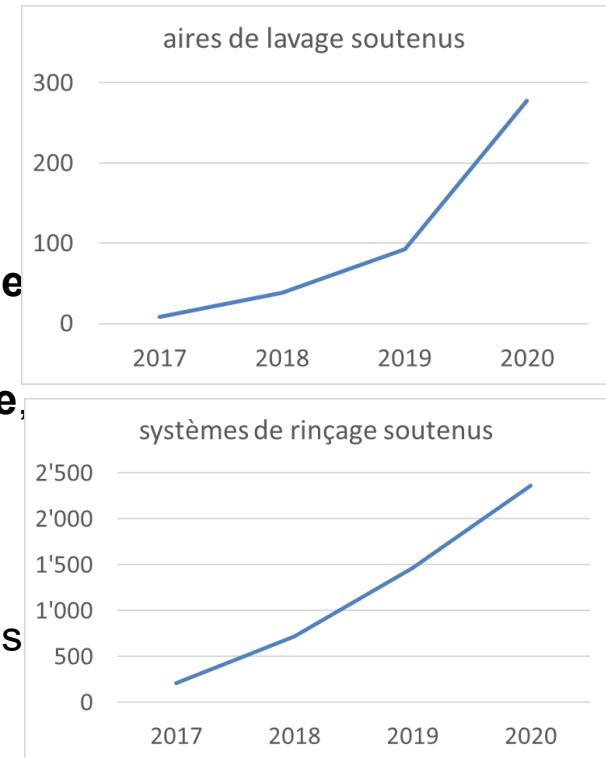
- **7 projets d'utilisation durable des ressources sur les PPh en cours**
2 nouveaux projets:
 - ArboPhytoRed: méthodes alternatives dans l'arboriculture
 - Rés0sem: Non recours au traitement chimique des céréales et plantes protéagineuses
 - Liste limitée des **PPh pour le jardinage de loisirs**
-> Restriction des ventes
-> Consultation sur de nouveaux critères





Mesures introduites Protection des cours d'eau

- Prescriptions d'utilisation plus strictes contre **le ruissellement**
- Encouragement des **aires de remplissage et de lavage**
- Introduction de 13 nouveaux **points de contrôle**, notamment la place de lavage
- Encouragement des **systèmes de nettoyage interne**
- Extension du **monitoring** des eaux superficielles terminée (33 stations de mesures)



Nouveau:

- Nouvelle plateforme PPh & cours d'eau
Objectif: Soutien de la vulgarisation
-> **Recommandation intercantonale** concernant les aires de remplissage et de lavage
- Campagne de mesures lancée dans les **nappes aquifères d'origine karstique**



Mesures introduites

Protection des utilisateurs

- Formations pour les vulgarisateurs cantonaux dans le domaine de la protection des végétaux
- Étude «Effets des produits phytosanitaires sur la santé des travailleurs agricoles»
- Études «Vers une vigilance des effets chroniques des produits phytosanitaires sur la santé des utilisateurs professionnels en Suisse»



Nouveau:

- Améliorer les informations sur la protection des utilisateurs: Introduction de la protection standard des utilisateurs «**système de feux de signalisation**» dans les recommandations sur la protection des végétaux
- **Boîte à outils** Protection des utilisateurs: Fiches techniques, listes de contrôle, vidéos, site web pour les vulgarisateurs cantonaux dans le domaine de la protection des végétaux



Protection de l'utilisateur	Symbol	Préparation de la bouillie	Application (si pas de cabine fermée)	Travaux successifs
Niveau 1	●			
Niveau 2	○			
Niveau 3	●		Voir la notice information du produit	

Plan d'action national Produits pl

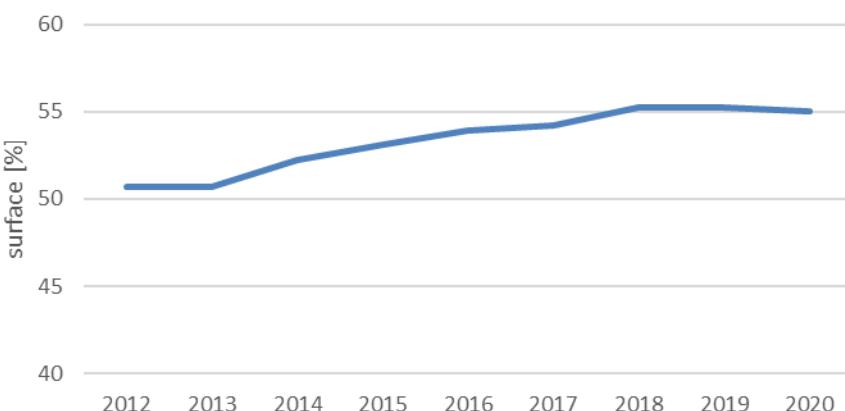


Evolution de la participation des programmes de paiements directs visant au non-recours aux PPh

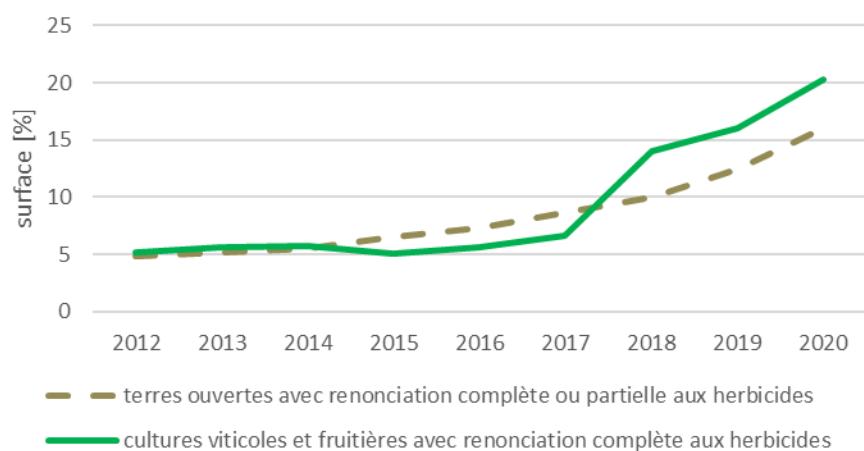
Participation aux systèmes de production avec **non-recours aux insecticides et fongicides** sur les terres ouvertes

Participation aux systèmes de production avec non-recours total ou partiel aux **herbicides**

Renoncement aux traitements avec fongicides et insecticides
terres ouvertes

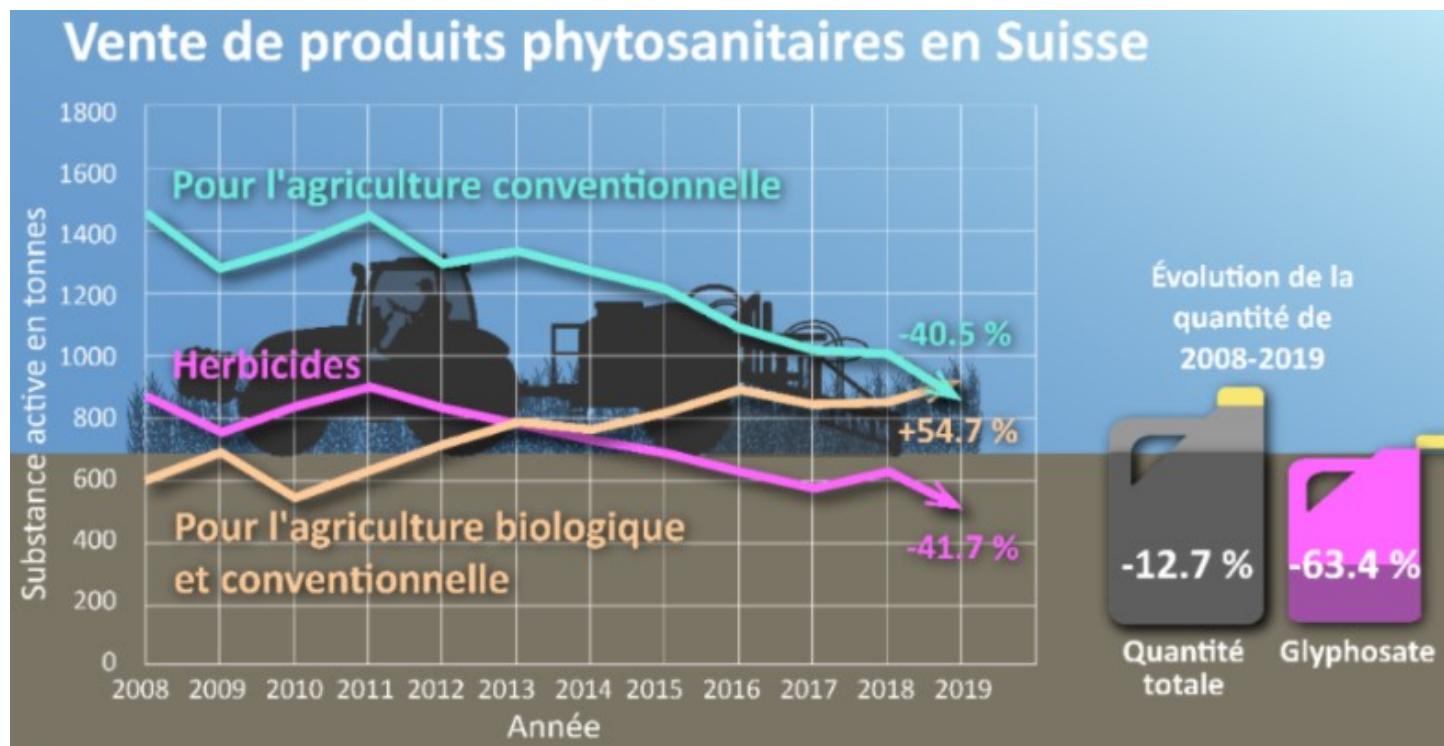


Renonciation complète ou partielle aux herbicides





Évolution des ventes de PPh



Deux tendances:

- Réduction des herbicides
- Substitution des PPh de l'agriculture conventionnelle par des PPh qui sont également autorisés dans l'agriculture biologique



Stratégie pour une protection durable des végétaux

2014

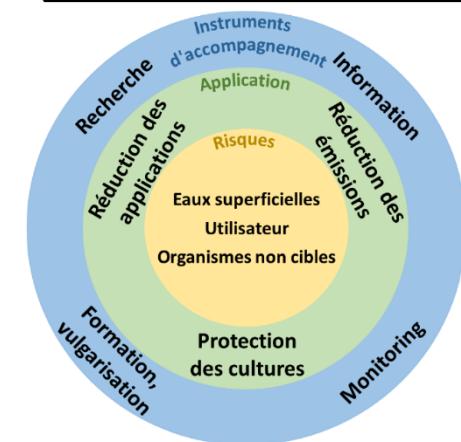
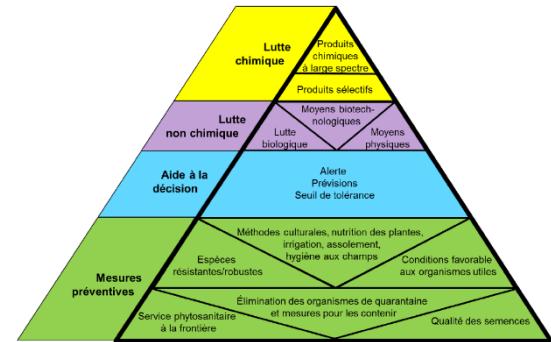
Rapport sur le postulat Moser
→ Mesures existantes

2017

Plan d'action
→ Objectifs
→ Nouvelles mesures

2023

Iv. pa. 19.475
→ Inscription du plan d'action dans la loi
→ Renforcement de la protection des eaux



L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse

Loi fédérale
sur la réduction des risques liés
à l'utilisation de pesticides



IV. pa. 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides»

Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (du 19 mars 2021)

Loi sur les produits chimiques (LChim)

- Réduction des risques posés par les biocides (le CF détermine les domaines de risque, les objectifs et la méthode de calcul de la réalisation des objectifs)
- Obligation de communiquer et constitution d'un système d'information centralisé pour les produits biocides
- Autorisation de PPh uniquement s'il n'y a pas de risque inacceptable pour la santé ou l'environnement

Loi sur la protection des eaux (LEaux)

- Réexamen de l'autorisation de PPh et de biocides si
 - la valeur limite ($0,1\mu\text{g/l}$) pour les pesticides et les produits de dégradation est largement et régulièrement dépassée dans les eaux utilisées pour l'eau potable
 - les valeurs limites écotoxicologiques sont largement et régulièrement dépassées dans les eaux superficielles



IV. pa. 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides»

Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (du 19 mars 2021)

Loi sur la protection des eaux (LEaux)

- Dans l'aire d'alimentation de captages d'eau potable, seuls peuvent être utilisés des PPh dont l'utilisation n'entraîne pas, dans la nappe phréatique, des concentrations en substances actives et en produits de dégradation supérieures à 0,1 µg/l

Loi sur l'agriculture (Lagr)

- Réduction des risques liés à l'utilisation de PPh de 50% d'ici à 2027 en comparaison avec 2012-2015 (le CF fixe les indicateurs)
- Réduction «appropriée» des pertes de N et P d'ici 2030 en comparaison avec 2014-2016 (le CF fixe les objectifs de réduction et la méthode de calcul de la réalisation des objectifs)
- Obligation de communiquer pour les PPh et les livraisons d'éléments fertilisants (aliments concentrés et engrais)
- Système d'information centralisé pour les PPh et les éléments fertilisants



Train d'ordonnances lv. pa 19.475

Procédure pour la mise en œuvre de l'lv. pa. 19.475

- L'lv. pa. comprend des objectifs et axes stratégiques, mais pas de mesure concrète en vue de réaliser ces objectifs.
- La concrétisation a lieu à l'échelon des ordonnances.
- Décision du Conseil fédéral du 28 avril 2021:
 - 1. Train d'ordonnances sur les modifications de la LAgri
 - Consultation: 28.04 au 18.08 2021
 - Décision du Conseil fédéral vraisemblablement au 2e trimestre 2022
 - Concerne l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), l'ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (OSIAgr) et l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture
 - 2. Train d'ordonnances sur les modifications de la LEaux, la LChim et la LAgri
 - Consultation à une date ultérieure

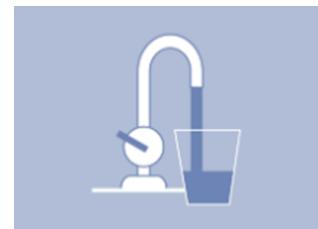


1^{er} train d'ordonnances lv. pa. 19.475

Contenu

Mise en œuvre des mesures de la PA22+ suspendue dans le domaine des produits phytosanitaires (PPh) et des éléments fertilisants pour lesquelles une base juridique existe actuellement ou existait auparavant :

- PPh
 - Réduction des risques de 50 % d'ici 2027
 - Pas de PPh présentant un potentiel de risque élevé dans les PER
 - Mesures contre le ruissellement et la dérive
- Éléments fertilisants
 - Réduction des pertes de N et P de 20% d'ici 2030
 - Meilleure utilisation des engrains de ferme, moins d'engrais de synthèse
 - Suppression de la marge de tolérance de 10 % dans le Suisse-Bilanz
- Systèmes informatiques: Création de bases pour la mise en œuvre de l'obligation de communiquer au sujet des PPh, des engrais et des aliments concentrés





Mesures dans le domaine des PPh

- **Prestations écologiques requises (PER)**
 - Limitation des PPh présentant un risque élevé pour l'environnement
 - Mesures de réduction de la dérive et du ruissellement
- **Contributions au système de production / à l'utilisation efficiente des ressources (CSP/CER)**
 - Mesures de réduction de l'utilisation des PPh (non-recours aux fongicides, raccourisseurs de tige, acaricides, insecticides et herbicides)
 - Bandes fleuries semées pour les organismes utiles
 - Parcelles avec moyens de production selon l'ordonnance sur l'agriculture biologique
 - Prolongation de l'encouragement des techniques d'application précise jusqu'en 2024
- **Nouveau système d'information centralisé sur l'utilisation des PPh**
- **Indicateurs pour la vérification de la réalisation des objectifs**



Restriction dans le cadre des PER

Base de données et critères pour une restriction du choix de PPh dans les PER (Agroscope 2020)

Métabolites dans les eaux souterraines

Wirkstoff	Risiko-Score	Verkaufszahlen 2018 [t]	Reduktion des Risikopotenzials bei Verzicht	
			pro WS	Summe
1. S-Metolachlor	199.9	22 t	22.3%	22.3%
2. Chlorothalonil	129.5	37 t	26.8%	49.1%
3. Dimethachlor	128.5	7 t	8.5%	57.6%
4. Metazachlor	116.4	4 t	5.1%	62.7%
5. Chloridazon	72.7	4 t	0.8%	63.5%
6. Terbutylazine	49.2	24 t	14.0%	77.5%

-75%

Eaux superficielles

Wirkstoff	Risiko-Score	Verkaufszahlen 2018 [t]	Reduktion des Risikopotenzials bei Verzicht	
			pro WS	Summe
1. Deltamethrin	66711	0.04	7.0%	7.0%
2. Cypermethrin	53731	1.07	65.0%	72.0%
3. zeta-Cypermethrin	36168	0.04	2.1%	74.1%
4. alpha-Cypermethrin	22973	0.07	3.9%	78.0%
5. Chlorpyrifos	16829	4.98	3.7%	81.7%
6. lambda-Cyhalothrin	9962	0.60	16.9%	98.6%
7. Bifenthrin	4049	0.07	0.4%	99.0%
8. Chlorpyrifos-methyl	2485	4.03	0.5%	99.5%
9. Thiram (TMTD)	213	2.41	<0.1%	99.5%
10. Fenpyroximate	176	1.00	<0.1%	99.5%
11. Abamectin	130	0.06	<0.1%	99.5%
12. Etofenprox	122	0.05	<0.1%	99.5%

-75%

Restriction de l'utilisation lorsque des alternatives sont disponibles

-> Autorisation spéciale octroyée par le service cantonal possible lorsque les alternatives font défaut



Substance active	Score de risque	Chiffres des ventes 2018 [t]	Réduction du potentiel de risque en cas de non-recours	
			par SA	Total
1. S-Metolachlor	199.9	22 t	22.3%	22.3%
2. Chlorothalonil	129.5	37 t	26.8%	49.1%
3. Dimethachlor	128.5	7 t	8.5%	57.6%
4. Metazachlor	116.4	4 t	5.1%	62.7%
5. Chloridazon	72.7	4 t	0.8%	63.5%
6. Terbutylazine	49.2	24 t	14.0%	77.5%
7. Pethoxamid	48.3	8 t	2.2%	79.7%
8. Thiram (TMTD)	31.2	2 t	0.2%	79.9%
9. Haloxyfop-R-Methylester	25.2	<1 t	0.5%	80.4%
10. Dimethenamid-P	24.0	17 t	3.3%	83.7%

-75%

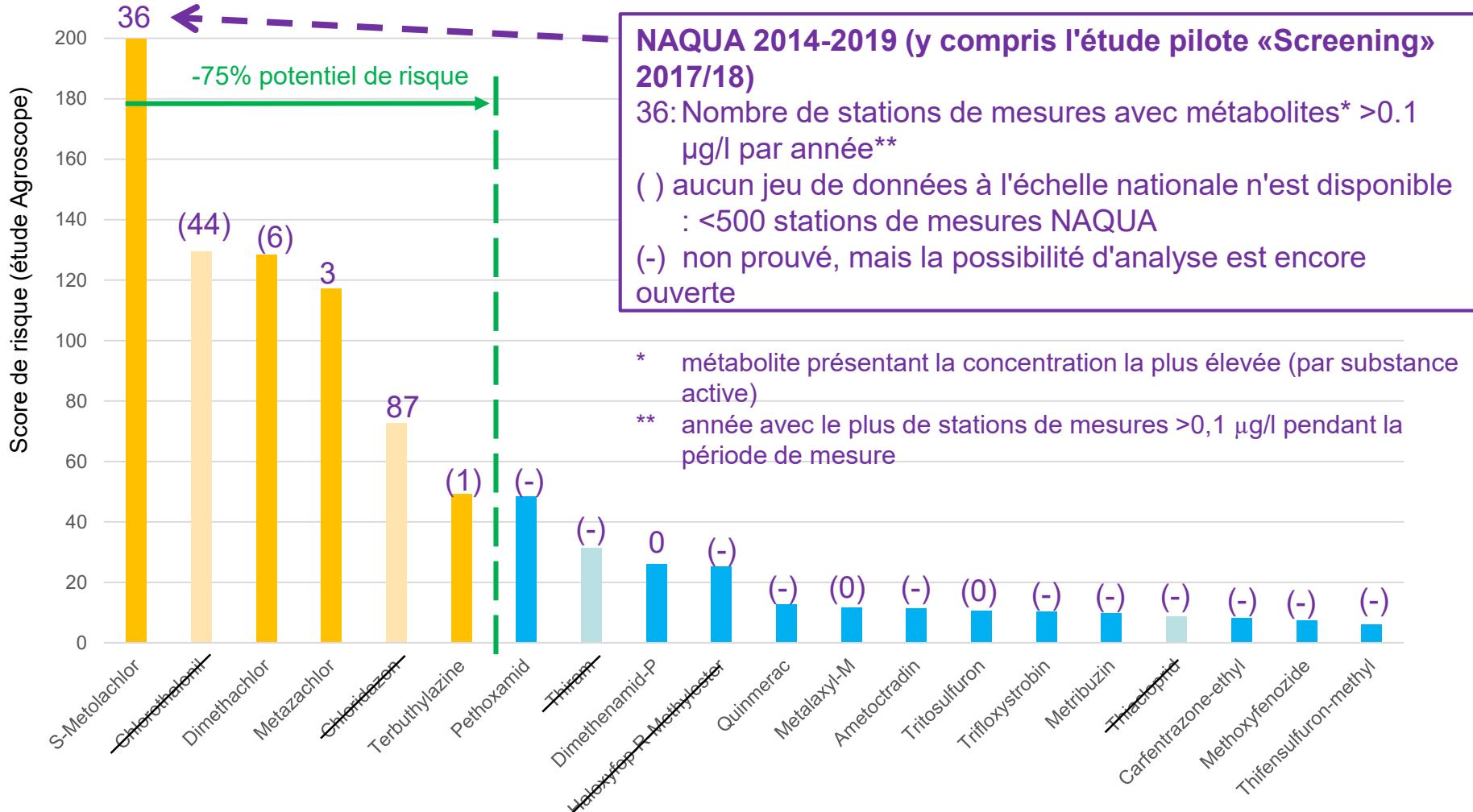


Substance active	Score de risque	Chiffres des ventes 2018 [t]	Réduction du potentiel de risque en cas de non-recours	
			par SA	Total
1. Deltamethrin	66711	0.04	7.0%	7.0%
2. Cypermethrin	53731	1.07	65.0%	72.0%
3. zeta-Cypermethrin	36168	0.04	2.1%	74.1%
4. alpha-Cypermethrin	22973	0.07	3.9%	78.0%
5. Chlorpyrifos	16829	4.98	3.7%	81.7%
6. lambda-Cyhalothrin	9962	0.60	16.9%	98.6%
7. Bifenthrin	4049	0.07	0.4%	99.0%
8. Chlorpyrifos-methyl	2485	4.03	0.5%	99.5%
9. Thiram (TMTD)	213	2.41	<0.1%	99.5%
10. Fenpyroximate	176	1.00	<0.1%	99.5%
11. Abamectin	130	0.06	<0.1%	99.5%
12. Etofenprox	122	0.05	<0.1%	99.5%

-75%



Monitoring environnemental: Métabolites dans les eaux souterraines



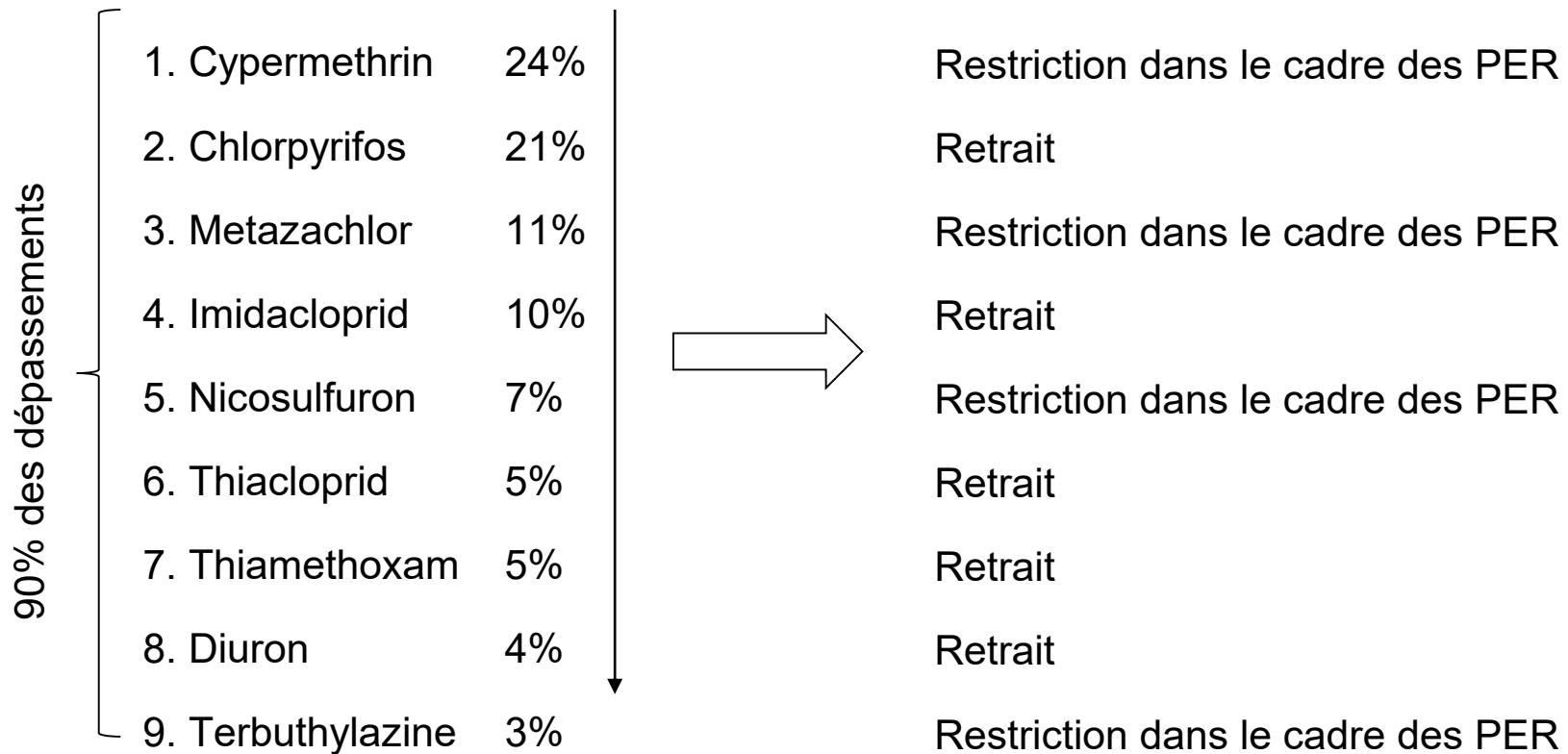


Monitoring environnemental: eaux superficielles



Monitoring tendance NAWA 2018, 2019

(part de dépassement des exigences écotoxicologiques chiffrées de l'OEAux (19 pesticides))





Réduction de la dérive et du ruissellement dans le cadre des PER

Des mesures permettant de réduire la dérive et le ruissellement de PPh sont exigées.

- ➡ Réduction des émissions dans l'environnement
- ➡ Réduction des risques pour les eaux superficielles et les habitats proches de l'état naturel





Contributions au système de production

• Terres ouvertes (cultures entières)

- Non-recours aux insecticides, fongicides et raccourcisseurs de tige
- Légumes et petits fruits annuels: Non-recours aux insecticides et acaricides
- Non-recours aux herbicides

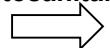


• Cultures pérennes (parcelles de plus de 4 ans)

- Uniquement des moyens de production visés dans l'ordonnance bio
- Après la floraison, uniquement des PPh visés dans l'ordonnance bio
- Non-recours aux herbicides



• Bandes fleuries semées pour les organismes utiles





Indicateurs de risque PPh

Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture

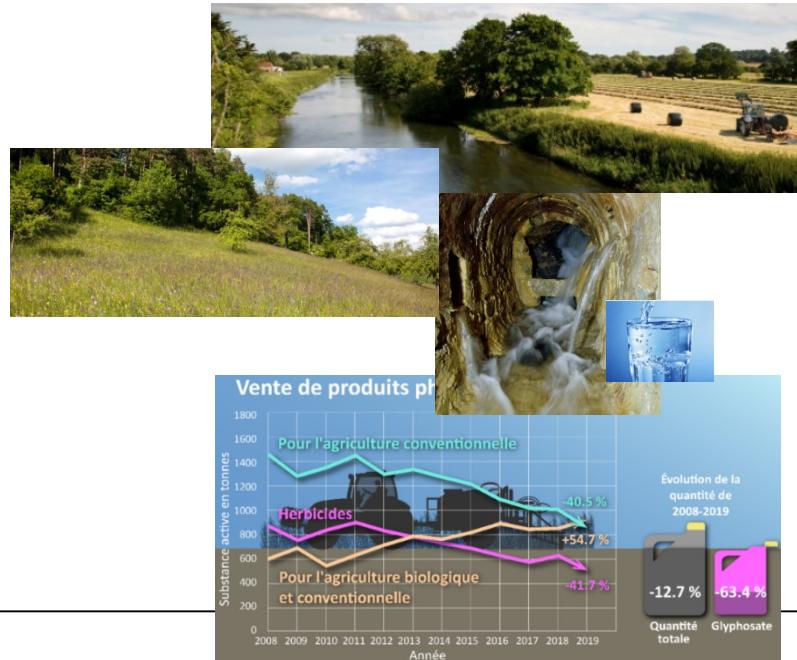
Art. 6b

Réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires

² Les risques dans les domaines des eaux de surface et des habitats proches de l'état naturel ainsi que les atteintes aux eaux souterraines doivent être réduits de 50 % d'ici 2027 par rapport à la valeur moyenne des [redacted]. Si les risques restent inacceptables, le Conseil fédéral peut définir la trajectoire de réduction à appliquer à partir de 2027.

✓ 3 indicateurs:

- Eaux superficielles
- Habitats proches de l'état naturel
- Métabolites dans les eaux souterraines



✓ Chiffres des ventes des PPh comme base de données solide pour 2012-2015



Indicateurs de risque PPh

Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture

Indicateur
de risques =

Fixe

Score de risque

Change chaque année
avec la quantité vendue

Surface traitée

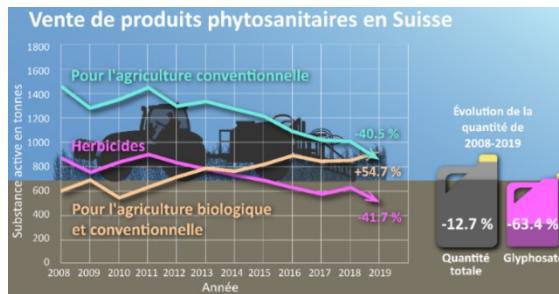
Change avec les
charges (autorisation)

x Facteur d'exposition

Comme dans le projet
PER

Wirkstoff	Risiko-Score
1. S-Metolachlor	199.9
2. Chlorothalonil	129.5
3. Dimethachlor	128.5
4. Metazachlor	116.4
5. Chlordanazon	72.7
6. Terbutylazine	49.2
7. Pethoxamid	48.3
8. Thiram (TMTD)	31.2
9. Haloxyfop-R-Methylester	25.2
10. Dimethenamid-P	24.0

Quantité vendue
Ø Dosage



Réduction de
l'exposition via des
charges
(confirmation
/adaptation sur la
base du monitoring)



dNPSM: Saisie des utilisations de PPh

Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture



Vente

Points de vente
(Landi, Migros, bourse aux fleurs,...)

Relevé des ventes (LAgr, art. 164b)

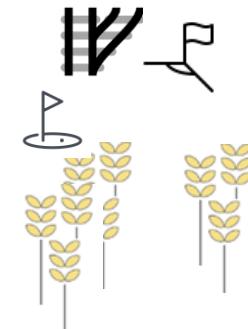
Toutes les ventes (agriculture, CFF, horticulture, hobby,...) de
•PPh
•avec les PPh des semences traitées



Dans quels domaines les PPh sont-ils utilisés?



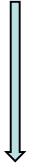
Utilisation



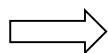
Utilisateurs professionnels

Relevé de l'utilisation (LAgr, art. 165f^{bis})

Toutes les utilisations professionnelles de PPh (agriculture, CFF, horticulture,...)



Dans quelles cultures et à quelle date les PPh sont-ils utilisés?



Mise en œuvre technique dans le cadre du projet dNPSM,
mise en production par étapes des premiers éléments au
plus tôt dès 2025

A wide-angle photograph of a rural landscape. In the foreground, there's a large, green, slightly hilly field. To the right, a modern farm building with a dark roof and light-colored walls sits atop a hill. In the middle ground, a small lake is visible, surrounded by trees and more fields. A line of trees separates the lake from a town in the far distance. The sky is blue with some white clouds.

Merci de votre
attention!